



Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit

Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable

Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute

Communiqué de presse

Révision de la loi sur l'aviation

La commission verrouille les vols de nuit controversés

17 février 2026 – Le conseiller fédéral Albert Rösti veut inscrire dans la loi une garantie de la situation acquise pour les horaires d'exploitation des aéroports de Zurich et de Genève. L'objectif est de sécuriser juridiquement les vols de nuit controversés. La commission compétente a donné son feu vert aujourd'hui. La CESAR est alarmée : Les intérêts de l'industrie aéronautique ne doivent pas primer sur la santé de la population.

« Une garantie de la situation acquise pour l'exploitation des aéroports risque de bloquer les efforts futurs visant à protéger le repos nocturne », déclare la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggin, co-présidente de CESAR. « Les aéroports nationaux sont importants – mais leur exploitation ne doit pas compromettre le bien-être de la population. »

Le contexte est évident : les valeurs limites de bruit autour des aéroports sont dépassées depuis des années, et les besoins de repos nocturne non respectés – malgré des preuves scientifiques concernant l'impact nocif du bruit aérien sur la santé. À Genève, le nombre de mouvements aériens après 22h00 a augmenté d'environ 70 % depuis 2009 (de 5'810 à 9'879). La situation est similaire à Zurich : des vols ont lieu presque chaque jour en dehors des horaires d'exploitation réguliers, afin de résorber les retards. La population proteste depuis des années, tant sur le plan politique que juridique. Mais au lieu de renforcer la protection de la santé, la politique fédérale veut désormais graver dans la loi les intérêts des aéroports.

Affaiblissement de la protection de l'environnement

Une garantie de la situation acquise pour l'exploitation des aéroports considérablement restreindre la protection des intérêts de la population affectée par le bruit aérien. Elle menace en effet de reléguer au second plan la loi sur la protection de l'environnement. Selon l'interprétation de cette garantie, l'exploitation des aéroports primera sur d'autres intérêts publics équivalents – notamment la protection contre le bruit.

La CESAR souligne : *« Dans sa formulation actuelle, la garantie de la situation acquise pour l'exploitation des aéroports présente le risque de contourner le système suisse éprouvé de pondération des intérêts. Cela n'est acceptable ni pour la population concernée ni du point de vue constitutionnel. »*

Une modification législative par la bande

La garantie de la situation acquise introduite en 2018 concernait uniquement les questions liées à la construction. Il s'agissait d'éviter que l'intérêt fédéral supérieur lié à la protection des marais puisse empêcher un éventuel agrandissement des installations aéroportuaires.

À l'époque, la conseillère fédérale avait clairement précisé que cette règle « *ne s'appliquera que pour ces deux infrastructures [aéroports nationaux de Zurich et Genève] et leur relation avec la protection des marais* » ([voir le débat parlementaire sur la révision partielle de la loi sur l'aviation de 2018](#)). Une garantie pour l'exploitation des aéroports nationaux n'a jamais été discutée au Parlement.

L'extension de la garantie de la situation acquise proposée par le conseiller fédéral Albert Rösti est donc particulièrement problématique. Elle est intégrée dans une révision de la loi qui devrait avant tout améliorer la sécurité dans le domaine aérien. [Dans le message relatif à la modification de la loi sur l'aviation](#), il parle d'une simple précision de la règle existante – ce qui est trompeur. Cette modification constitue dans sa forme actuelle un changement radical et un passe-droit pour l'industrie aéronautique.

Pour plus d'informations :

- Delphine Klopfenstein, co-présidente de CESAR, 076 445 61 06

À propos de CESAR

La Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) regroupe 28 organisations régionales et nationales. Elle s'engage pour une réduction des émissions et du bruit issus du transport aérien. www.cesar-klug.ch